Chamberet Infos

Septembre 2026

Chères Chambertoises, chers Chambertois,
Le mois de septembre reste un temps fort pour les familles notamment avec la rentrée à l'école pour les enfants et la reprise du travail pour les parents.
Je souhaite bon courage, réussite et succès à toutes et tous.
Cette année 2026 a été marquée par des épisodes caniculaires à répétition qui ont débuté dès la fin mai.
J'ai bien sûr, une pensée pour nos concitoyens qui ont souffert de la chaleur. Je remercie les membres du CCAS qui sont restés en contact pendant la canicule avec toutes les personnes fragiles de notre commune.
La sécheresse a des conséquences désastreuses sur la ressource en eau et notre forêt avec des incendies sans précédent dans tout l'hexagone.
Pour leur courage et leur dévouement, je tiens à féliciter nos sapeurs-pompiers pour la protection des biens et des personnes.
Je remercie également la population chambertoise pour cet élan de générosité et de solidarité envers les personnes en difficulté du Sud-Ouest.
Au niveau de Chamberet nous avons rencontré cet été des difficultés avec la Région Nouvelle-Aquitaine qui avait supprimé une ligne de ramassage scolaire à Chamberet sans aucune concertation. Avec d'autres collectivités, des élus, des parents d'élèves, nous nous sommes mobilisés pour maintenir les 17 lignes corréziennes menacées. Nous avons enfin obtenu gain de cause.
Dans les temps forts de la période estivale, les apéros-concerts ont connu encore cette année un vif succès. Merci à toutes les associations et cafés restaurants pour l'organisation.
Il faut poursuivre toutes les animations de l'été voire les développer car c'est très apprécié de nos habitants et des touristes. Merci à tous.
Nous avons également reçu, après presque 20 ans d'absence, le comice agricole du canton de Treignac le 15 août. Cette manifestation a été particulièrement réussie grâce aux nombreux bénévoles, aux éleveurs, aux exposants, aux employés municipaux et aux élus. A cette occasion un diplôme et une médaille ont été décernés à tous les agriculteurs et agricultrices de la commune de plus de 70 ans. Je félicite chacune et chacun d'entre eux pour ces récompenses bien méritées en reconnaissance du travail accompli.
D'un point de vue économique, de nouvelles entreprises ou nouveaux commerces s'implantent dans notre commune :

- Institut d'esthéticienne, Boulevard Jean Lair, Gracie YOUNG,
- Entreprise « Les petits architectes », impasse de Germiniat, Clément GIBERT et Alizée GIORDAN
- Charpentech, artisan charpentier, Thibaud DESSERPRIT,
- L'atelier chêne et fer, décoration et bijoux en bois, Helen BERNARD,
- Entreprise « TC ELEC 19 », ZA de l'Angle, Ludovic TRONCHE,
- Carrosserie MAYS, ZA de l'Angle, Hugo MAYS.

Je leur souhaite la bienvenue et réussite. Je les remercie sincèrement d'avoir choisi Chamberet pour entreprendre.
Au niveau touristique, le bilan est mitigé avec un mois de juillet assez calme et un mois d'août plutôt stable par rapport à l'an passé. Le pouvoir d'achat en baisse et la météo caniculaire sont les principales explications. Merci aux vacanciers de leur présence !
Enfin je tiens à remercier Monsieur Gérard TAVERT qui a honoré le poste de président de l'AVEHC pendant 12 ans. Gérard TAVERT a œuvré inlassablement toutes ces années pour le bon fonctionnement et le développement de cette association. Il siège toujours au sein du bureau. Je l'en remercie.
Parallèlement, je souhaite la bienvenue à M. Pierre PEYRAMAURE nouvellement élu au poste de Président de l'AVEHC. Il a lui aussi toutes les compétences pour poursuivre le travail engagé et développer cette structure multiple qui fait notre fierté.
La mairie sera bien évidemment à ses côtés.
Pour finir, je tiens à remercier et féliciter notre Sénateur Daniel CHASSEING qui vient juste d'achever son deuxième mandat. Daniel CHASSEING a été un fin défenseur de la ruralité auprès des plus hautes instances de l'Etat et très à l'écoute des maires ruraux. Avec passion et détermination, il a déposé de nombreux amendements pour améliorer la vie des Français ou des collectivités.
Je lui suis très reconnaissant pour le travail effectué et son aide précieuse pour la mairie de Chamberet. Daniel CHASSEING reste donc conseiller municipal pour le plus grand plaisir de tous.
Nous lui adressons notre gratitude unanime.

Je vous souhaite une très bonne lecture.
Bien à vous.

Bernard RUAL

LES SERVICES PRESENTS SUR LA COMMUNE

Mairie
du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
Contact : 05 55 98 30 12
contact@mairie-chamberet.fr
https://www.chamberet.net/

Ecole
Contact : 05 55 98 79 35 Directrice
05 55 98 36 96 Côté maternelle
05 55 98 32 24 Côté primaire
ce.0190836f@ac-limoges.fr
Garderie
Contact : 05 55 98 32 24
De 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30
Cantine
Contact : 05 55 98 79 39

Accueil de loisirs sans hébergement
LE CHAMSOURI
Tous les mercredis et pendant les vacances scolaires
(hors vacances de Noël et les 2 dernières semaines d'août)
Contact : 05 55 98 79 39 ou 07 86 01 05 58
http://clshlechamsouri.jimdo.com

Encombrants
Sur rendez vous, des agents de la Mairie peuvent venir chercher les encombrants au domicile des particuliers (à partir de 20€ le m^3)
Contact au 05 55 98 30 12

Micro crèche Les p'tits bouts
Contact : 05 55 70 18 89
lesptitsbouts@vyv3-cda.fr

Déchets

Déchetterie ZI de la Malatie
Ouverture mardi, jeudi de 8h à 12h et le samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30



Collecte des ordures ménagères
Service Déchets - CCV2M
05 19 67 01 02 - 07 87 01 56 86

Médiathèque Vézère-Monédières-Millesources
à Chamberet
Lundi de 9h30 - 12h
Mercredi de 9h30 - 12h et 14h - 17h30
Vendredi de 14h - 17h30
05 19 67 01 00 - mediatheque@ccv2m.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VÉZÈRE MONÉDIÈRES MILLESOURCES

SPANC Service Public d'Assainissement Non Collectif
15, Avenue du Général de Gaulle
19260 TREIGNAC
Tel : 06 48 71 86 09

Transports

Votre conseiller mobilité est disponible pour vous accompagner par :
=> mail, mobilite@ccv2m.fr
=> téléphone, 06 12 54 25 50
http://ccv2m.fr/transports/

Micro-Folie des Monédières

Ouverture en alternance (changement tous les 3 mois environ) à l'espace Guy Merle à Treignac et à la salle Saint-André à Chamberet (12 place St Symphorien)
Mercredi de 14h à 17h
Infos: 06 19 43 05 56 ou micro-folie@ccv2m.fr

France Rénov'

Un projet de rénovation de logement?

Afin d'obtenir des informations, des conseils et connaitre les aides existantes pour la rénovation de votre logement, le premier reflexe à avoir est de contacter le service public France Renov'. Les conseillers France Renov' sont basés à la maison de l'habitat à Tulle et pôléco à Ussel.
Ce service est neutre et gratuit. Il est financé par l'Etat, la Région et les communautés de communes partenaires.

Evitez les arnaques, adressez-vous aux services publics
France Rénov'

Contact : 05 55 20 88 96
Mail: renov.energie@cpiecorreze.com

La Poste
Du lundi au vendredi
9h -12h et 14h -17h

Point d'accès au droit
Permanence à l'espace France services
le 3° vendredi du mois sur rendez-vous
Contact : 06 30 80 75 18

Conciliateur de justice
Permanence à l'espace France services
le mardi sur rendez-vous
Contact : 06 16 08 20 69 / 05 55 98 63 97
didier.parre@conciliateurdejustice.fr

Maison France Services
Du lundi au vendredi
9h -12h et 14h -17h
Contact : 05 55 98 63 97
chamberet@france-services.gouv.fr

UDAF
Union départementale
des associations familiales

Point Conseil Budget - Gratuit

Pour répondre aux questions
de budget

RDV Maison France Services
les jeudis 14h-17h
semaines impaires
Contact : 05 55 29 98 40

Assistantes maternelles

Denise JAMILLOUX
65, Impasse des Plats
19370 CHAMBERET
05 55 98 31 96 / 06 46 01 62 23
bernardjamilloux@orange.fr

Sylvia DAUGE
2, Lotissement Leblanc
19370 CHAMBERET
05 55 97 23 38 ou 06 09 78 88 01
dauge.sylvia@sfr.fr

A proximité

Caroline COUSTEIX
7, Rue de la Commanderie
19370 SOUDAINE LAVINADIERE
06 31 69 01 29
caro.marie1cousteix@gmail.com

Maison de santé

1 médecin généraliste Dr MOULU => 05 55 98 30 26

3 masseurs kinésithérapeutes
Mr DESASSIS
Mr HERRMANN
Mme DESASSIS FILHOL
} 07 60 15 19 83

2 orthophonistes Mme KARM => 06 68 92 19 62
Mme DAYOT => 06 50 01 71 97

1 urologue Dr LISA => 05 55 29 79 82
(permanence 1 fois par mois)

1 rhumatologue Dr KABTA => 05 55 98 30 26
(permanence 1 fois par mois)

1 ostéopathe Mme MILLON => 06 48 37 43 63
(les mardis)

1 dentiste Dr DIEGUEZ => 05 55 37 82 98

2 cabinets d'infirmiers :
- Mmes PERON, CHAMBARAUD, LUCIANO, BOUDESSEUL
=> 05 55 97 25 93
- Mmes REYROLLE, NOUAILHETAS, DAGUIER, CASTELLAZZI
=> 05 55 98 39 43

1 psychomotricienne Mme VERGNE => 06 80 57 63 72
(11 Place du Monument)

Assistante sociale
Permanence **sur rendez-vous** à la mairie
Contacter le Centre Médico-Social
à Egletons au 05 19 07 82 90

Pharmacie
Horaires:
du lundi au vendredi 9h à 12h et de 14h à 19h
Le samedi 9h à 12h30 et de 14h à 16h
05 55 98 30 16
Une **borne de téléconsultation** médicale pour accéder à un médecin est disponible aux horaires de la pharmacie

Secours populaire
45 Route du Mont Gargan
Ouvert les mercredis de 13h30 à 17h30 et le 2ème et 4ème samedi de 14h à 17h
Contact : 05 55 97 40 28 ou 07 87 12 12 19

Restos du cœur
256, ZA de l'Angle
Ouvert le jeudi de 9h à 12h
Contact : Corinne LEFEVRE au 06 19 43 34 13

Cidrerie / Blanchisserie
Entreprise adaptée
108 ZA de la Malatie
Contact : 05 55 98 44 10

Cuisine centrale
Préparation, distribution de repas
Commande et annulation
48 heures à l'avance
Contact : 05 55 98 31 35

LE P'TIT MARCHE



2ème et 4ème dimanche du mois.
Si des producteurs et autres commerçants sont intéressés, n'hésitez pas à contacter la mairie au 05 55 98 30 12.

Le p'tit marché

Sous la halle et Place de la Mairie à partir de 9h

11 et 25 octobre

8 et 22 novembre

13 et 27 décembre

10 et 24 janvier 2027

En cas de panne, à votre domicile, vous devez contacter directement votre fournisseur concerné. La mairie ne peut pas signaler le dommage à la place de l'abonné.

Enedis - réseaux électriques
Contact au 09 726 750 19
https://www.enedis.fr/panne-et-interruption

Service de l'électricité
en cas d'urgence dépannage
Un des fournisseurs
0 972 67 50 19

Syndicat des Eaux de Puy la Forêt - eau potable -
Contact au 05 55 21 44 97
En cas d'urgence 06 80 63 94 16

Service fibre
Tester son éligibilité, déclarer un dommage
https://lafibrenouvelle-aquitaine.fr/accueil
0 806 806 006

Service de la téléphonie
39 00 service client orange
En cas de dommage sur le réseau
https://dommages-reseaux.orange.fr/

COMICE AGRICOLE

Un comice agricole réussi le samedi 15 août 2026



Cette année, le comice agricole cantonal se tenait à Chamberet, autour de la salle des fêtes, place du champ de foire, square Roux et route du Mont Gargan. Cela faisait 20 ans que nous n'avions pas eu cette manifestation dans la commune.
Pour accompagner l'événement, plusieurs animations étaient proposées tout au long de la journée. Un vide-greniers organisé par le club de football ASCT, un petit marché de producteurs y était adjoint, des promenades à poneys étaient proposées aux jeunes enfants et les plus grands ainsi que les adultes pouvaient s'essayer aux jeux traditionnels en bois avec l'aide ou les conseils de Carla, ou encore tester leur capacité à rebondir sur les structures gonflables. Les éleveurs présentaient des animaux de grande qualité, bovins, chevaux, ânes, moutons et chèvres se laissaient admirer dans l'espace qui leur était réservé à l'ombre, sous les tilleuls du champ de foire. Nous avons même pu nous amuser de la docilité d'un petit cochon promené en laisse par ses propriétaires. Des tracteurs et autres engins flambants neufs ou au contraire témoins du passé agricole de notre commune animaient les conversations des visiteurs. Un casse croute campagnard était servi de 8h



à 10h, La « banda » de St Germain les Belles animait le site tout au long de la journée, deux buvettes tenues par des bénévoles de plusieurs associations chambertoises proposaient boissons diverses, crêpes, sandwichs etc... A midi un repas préparé et servi par les bénévoles était proposé dans la salle des fêtes. La journée avait débuté sous un ciel nuageux, mais bien vite le soleil s'est montré et la température est montée rapidement, mais les animaux restés dans l'ombre bienfaisante des tilleuls n'en ont pas souffert et le concours a tenu ses promesses. Après la publication des résultats et les remises de prix, les anciens agriculteurs de la commune ont été mis à l'honneur, un diplôme d'honneur et une médaille ont été remis à chacun de ceux qui avaient fait le déplacement, les absents se verront remettre ces distinctions ultérieurement. Un vin d'honneur offert par la municipalité a cloturé une journée animée et très conviviale.
Merci à l'association du comice du canton et à son président Pierre Rome, à tous les éleveurs et exposants qui nous ont fait confiance, aux élus du conseil municipal ainsi qu'aux bénévoles des associations (ASCT football, la pétanque chambertoise, la société de chasse chambertoise, la gaieté chambertoise, bouger à chamberet, la confrérie de la cidrerie, et chamberet village accordéon) qui ont largement contribué à la réussite de cette belle journée.



Photos de Armelle DELEYE

COLLECTE DE DONS SINISTRES INCENDIES

La commune de Chamberet s'est mobilisée pour soutenir les sinistrés des incendies en Gironde et dans les Landes

Pour répondre à l'appel à l'aide des communes sinistrées et du secours populaire, plusieurs opérations de collecte ont été organisées sur le territoire corrézien. La commune de Chamberet et le CCAS ont tenu à s'y associer en organisant les lundi 3 et mardi 4 août une collecte d'articles (linge de maison, vétements, produits d'hygiène, jeux et jouets pour les enfants, articles et alimentation pour les animaux etc...). Des bénévoles ont, au préalable, distribué dans toute la commune des flyers listant les demandes des organismes, afin que les volontaires préparent leurs dons de la manière la plus utile. La population de Chamberet, les resto du cœur, le secours populaire ... mais aussi des personnes des communes voisines ont généreusement répondu à l'appel, la collecte a eu tellement de succès que les bénévoles ont du la clôturer 1h plus tôt que prévu le mardi matin, faute de place pour stocker les dons sur les palettes de transport. C'est près de 20 M3 (soit 8 palettes), qui ont finalement été transportés à Bordeaux et remis au secours populaire local, grâce aux Bois-sons du plateau qui ont assuré gracieusement le transport, apportant ainsi leur contribution à l'opération. Merci à Jean Pierre Carrer qui a assuré l'aller retour à Bordeaux accompagné de Elie. Des dons financiers dédiés aux sinistrés ont également été réceptionnés et transmis au secours populaire. Merci à tous les généreux donateurs et aux bénévoles qui ont réceptionné, trié, stocké et conditionné les articles divers. Vous avez prouvé une fois de plus qu'on ne fait pas appel en vain à la solidarité des Chambertois.



MICRO-CRECHE LES P'TITS BOUTS

La micro crèche de Chamberet, gérée par vyv3 Coeur d'Aquitaine, poursuit sa mission d'offrir aux familles du territoire un accueil bienveillant, sécurisé et adapté aux besoins des tous petits.
La structure peut accueillir jusqu'à 12 enfants simultanément, avec des modalités souples permettant un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence, selon les besoins des parents.
Pensée comme un lieu de vie chaleureux, la micro crèche met l'accent sur l'éveil, la découverte et l'autonomie, dans un cadre ou chaque enfant peut évoluer à son rythme.

Vyv3 Coeur d'aquitaine a le plaisir d'annoncer l'arrivée d'une nouvelle responsable, Juliette DUCLOUX, Educatrice de jeunes enfants.
Son expertise du développement du jeune enfant, son accompagnement de l' équipe et sa capacité à soutenir les familles constituent un véritable atout pour la structure.
L'arrivée de Madame Ducloux marque une nouvelle étape dans le développement de la micro crèche, renforçant la qualité d'accompagnement proposée aux familles du territoire.



Vous pouvez contacter la micro crèche de Chamberet au 05.55.70.18.89.

ALSH LE CHAMSOURI

L'ALSH Le CHAMSOURI redémarre l'année scolaire 2026-2027 !

Après un été réussi avec une fréquentation à la hausse, nous continuons nos activités et démarrons de nouveaux projets.



Retour sur l'année dernière :
* Un premier séjour à Meymac fut mené du 7 au 9 Avril avec un thème Sport et Nature. Les enfants se sont bien amusés et sont prêts à repartir pour Juillet !
* Le deuxième séjour a eu lieu du 22 au 24 Juillet au lac de Vassivière. Nos 10 enfants ont pu pratiquer diverses activités sportives comme : de l'Accrobranche, un Terra Aventura et ils ont pu se baigner et utiliser les structures gonflables aquatiques.
* Le projet Savoir Nager va également reprendre à partir des vacances de la Toussaint ainsi que les mercredis de Novembre et de début Décembre pour un total de 11 séances.
* Des sorties culturelles et sportives ont également été réalisées, permettant aux enfants de découvrir de nouvelles pratiques ainsi que de nouveaux lieux. Celles-ci plaisent aux participants et cela se ressent avec une forte fréquentation.

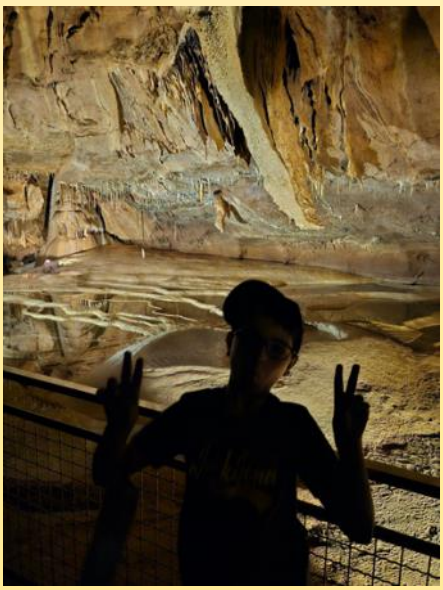
Au programme en 2026-2027 :
- Halloween
- Savoir Nager
- Différentes sorties
- Activités à l'EHPAD de Chamberet
- Carnaval
- Piscine, accrobranche et pêche aux écrevisses durant l'été
- 2 séjours de 3 jours (Vacances de Pâques et d'Été)

Sorties extérieures et interventions :
Durant les vacances, des sorties et interventions seront proposées afin de découvrir le territoire et pratiquer des activités sportives et culturelles qui font partie de nos objectifs éducatifs. Nous aurons une sortie et/ou une intervention par semaine en lien avec le thème choisi.

Inscription
Pour les vacanciers et les habitants des communes alentours, vous trouverez tous les documents d'inscription (Autorisations parentales et la fiche sanitaire) ainsi que les programmes sur le site internet "clshlechamsouri.jimdo.com" ou directement en version papier à la Mairie.
Concernant les familles dont les enfants fréquentent l'école de Chamberet, le dossier d'inscription de l'école s'applique aussi à l'ALSH. Toutes les informations qui nous sont nécessaires ont été intégrées à ce dossier. Vous devez compléter la fiche d'inscription avec le programme et la remettre au directeur. L'inscription est obligatoire et sera définitive lorsque le directeur aura reçu les documents et qu'il vous contactera.
Attention, pour certaines activités les places sont limitées !

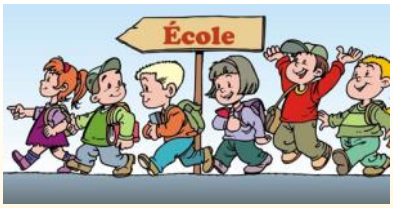






ECOLE





56 enfants et leurs enseignants étaient ravis de reprendre le chemin de l'école ce mardi 1er septembre. Madame Jeandillout Faustine a en charge la classe des PS/MS/GS. Madame Charron Carine, celle des CP/CE1 et Monsieur Labé Cédric et Madame Hugonnet Marie-Claire, celle des élèves des CE2/CM1 et CM2.

Des projets sont déjà prévus : une randonnée, l'intervention d'un dentiste de la MSP de Chamberet pour parler hygiène dentaire, une sortie au musée de Sarran, la Grande Lessive qui aboutira à une exposition d'œuvres d'art sous la halle les 5 et 6 novembre, l'intervention de la Maison de Protection des Familles (MPF) pour sensibiliser au harcèlement et au danger des écrans et enfin le retour du spectacle de Noël le vendredi 11 décembre.

COMITE DE FLEURISSEMENT

Le comité de fleurissement subit la canicule.



Les bénévoles du comité de fleurissement ont œuvré comme chaque année pour embellir le bourg dès le printemps avec nettoyage des parterres, repiquage des jardinières. Dans certains parterres, les plantes ont repoussé naturellement ce qui a permis d'avoir des massifs fleuris jusqu'en juillet.

Malheureusement, avec les fortes chaleurs, le manque d'eau s'est fait ressentir sur la commune et les restrictions d'eau ont été appliquées. De ce fait, l'arrosage a été interrompu. Seul l'arrosage des jardinières devant la mairie a été maintenu avec de l'eau de récupération.

Malgré cela, les parterres ont résisté avec les plantes vivaces.

A l'avenir, le fleurissement va être repensé avec des plantes qui ne demandent pas ou peu d'eau.

Les bénévoles continuent régulièrement l'entretien. Si vous êtes intéressé pour participer à ces travaux, n'hésitez pas à venir nous aider !!!





ASSAINISSEMENT

Les tarifs d'assainissement pour l'année 2026 évoluent :

- l'abonnement au service 55 €;
- le tarif du mètre cube consommé est de 1,45 €;

Il est important de signaler que le budget d'assainissement est soumis à la TVA depuis le 1er janvier 2025.

La facturation d'assainissement facturée par la commune pour l'année 2026 aura lieu à la suite de la relève des compteurs d'eau par le SIAEP Puy la Forêt, puisque les m^3 consommés servent de base au calcul de la consommation d'assainissement.
Si vous souhaitez être prélevé merci de faire parvenir votre RIB par mail ou par courrier ou en main propre à la mairie de Chamberet (mail : contact@mairie-chamberet.fr).

LE CIMETIERE



Syndicat des Eaux De Puy la Forêt

La relève des compteurs d'eau aura lieu prochainement par un agent du SIAEP Puy la Forêt.

Contact : 05 55 21 44 97
ou secretariat.puylaforet@outlook.fr

LE PROGRAMME ACP

Soutien à nos commerçants et artisans : Le Programme ACP
Dans le cadre du dispositif **ACP (Action Coeur de Ville / Artisanat, Commerce, Proximité)** porté par le **PETR Vézère-Auvézère** (en partenariat avec nos Communautés de Communes et la Région Nouvelle-Aquitaine), des aides financières directes sont proposées pour accompagner la modernisation, la reprise ou le développement de nos entreprises locales.

1. <u>Qui peut en bénéficier ?</u>

- **En centre-bourg (communes centralités) :** L'ensemble des commerces de proximité.
- **Dans les autres communes du territoire :**
 * Commerces alimentaires (boulangerie, boucherie, alimentation générale, cave, etc.).
 * Hygiène-beauté (coiffeur, esthétique).
 * Cafés, restaurants, tabacs-presse.
 * Artisans du bâtiment titulaires d'un label de qualité (RGE, Qualibat, etc.).
 * Commerces ambulants / tournées.

2. <u>Quels types de projets et investissements sont éligibles ?</u>

- **Rénovation et aménagement :** Travaux de vitrine, aménagement intérieur, mise en accessibilité.
- **Matériel et équipements :** Acquisition de matériel professionnel (y compris dans le cadre d'un rachat de fonds de commerce) ou aménagement de véhicules pour les tournées.
- **Transitions et conditions de travail :** Investissements destinés à l'amélioration de l'ergonomie/ conditions de travail ou à l'accélération de la transition environnementale.

3. <u>Montant et taux de subvention</u>

- **Aide standard : 30 % HT** du montant des dépenses éligibles (plafonnée à **22 500 €**).
- **Aide majorée (réfection de façade) :** Jusqu'à **40 % HT** (plafonnée à **30 000 €**) pour les communes engagées dans l'action collective.
- Les entreprises peuvent déposer plusieurs dossiers successifs dans la limite du plafond global accordé.

PIECES D'IDENTITE

La **Carte Nationale d'Identité** (CNI) est un document délivré par l'Etat français permettant d'identifier la personne qui en est détentrice. Validité : 15 ans. Pour les mineurs, la durée de validité reste de 10 ans. La délivrance d'une CNI est gratuite sauf en cas de perte ou de vol de l'ancien titre. Dans ces derniers cas vous devrez fournir un timbre fiscal de 25 €.

Le **passeport** est un titre de circulation qui peut également servir de pièce d'identité sur le territoire français. Validité : 10 ans. La délivrance d'un passeport est payante. Les tarifs sont de 86 € pour les majeurs, 42 € pour les mineurs de 15 à 18 ans et 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans.

Comment l'obtenir ?

Les demandes se font uniquement sur rendez-vous en mairie à

* TREIGNAC au 05.55.98.00.49, * UZERCHE au 05 55 73 17 00.

Le rendez-vous dure environ 20 minutes. Toutefois pour gagner du temps nous vous conseillons de faire votre pré-demande en ligne sur **www.ants.gouv.fr**

RECENSEMENT MILITAIRE - CITOYEN

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement militaire à compter de votre 16e anniversaire et jusqu'à la fin du 3e mois qui suit.

Si vous êtes devenu Français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.

Il est obligatoire de faire le recensement militaire.

Cela vous permet :

- d'obtenir une attestation de recensement. Avoir cette attestation est obligatoire pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) ou un concours administratif en France,
- d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté. Avoir participé à la JDC ou en avoir été exempté, est obligatoire pour s'inscrire à partir de l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de l'âge de 25 ans.
- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Vous pourrez voter dès l'âge de 18 ans, sans avoir d'autres démarches à effectuer (sauf en cas de déménagement notamment).

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile, vous devez fournir les documents suivants : carte nationale d'identité ou passeport valide, et livret de famille à jour. Il est également possible de le faire en ligne ***service-public.fr***

La Mairie vous remet un certificat de recensement.

Une fois recensé, attendre 6 mois pour créer votre compte sur majdc.fr

URBANISME

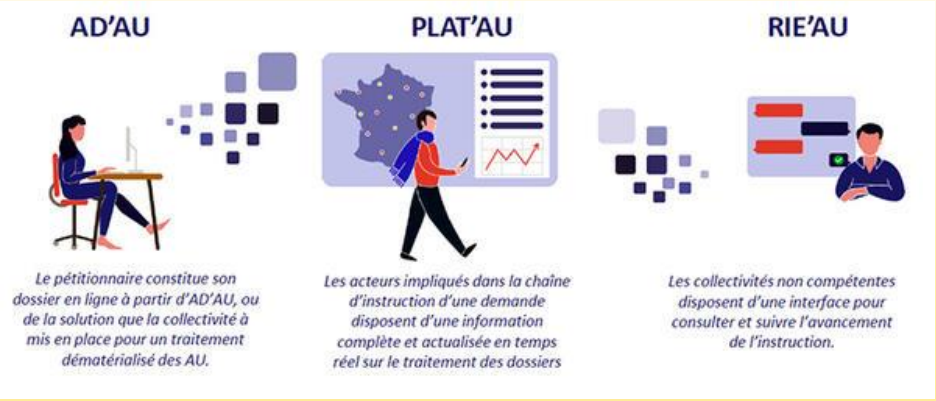
Il est possible de déposer votre demande de travaux de façon dématérialisée.

Pour cela il suffit de vous connecter via ce lien

https://rieau.cohesion-territoires.gouv.fr/petitionnaire/login

Et de vous identifier grâce à vos codes FranceConnect, puis laissez vous guider.

Les informations seront enregistrées automatiquement au fur et à mesure de votre démarche sur votre compte Service-Public. Vous pourrez vous interrompre à tout moment et reprendre la démarche plus tard.



AADM

<u>Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (Service Prestataire)</u> :

Le SAAD de l'AADM intervient sur le canton Seilhac Monédières. Vous n'avez aucune formalité administrative à gérer, l'Association s'occupe de tout.
L'AADM emploie une équipe de professionnels qu'elle met à votre disposition pour la réalisation des tâches suivantes :
Entretien du cadre de vie (sols, poussières, carreaux, sanitaires etc…).
Entretien du linge.
Aide aux courses (avec ou sans accompagnement).
Préparation et aide à la prise des repas.
Aide aux transferts, habillage/déshabillage.
Accompagnement à la vie sociale (compagnie, aide à la marche, jeux etc…).
Surveillance de la prise de médicaments (sous conditions).
Gestion du chauffage (rentrer le bois, sous conditions).
Notre agrément vous permet d'obtenir un crédit d'impôt pour les sommes versées, dans les conditions et limites posées par l'article 199 sexdecies du CGI. Une attestation fiscale vous est remise l'année suivante.

Les possibilités de financement sont en fonction de votre situation personnelle. Des prises en charge sont possibles par :
Votre caisse de retraite principale ou complémentaire
Votre mutuelle suite à une hospitalisation
Du Conseil Départemental dans le cadre de l'APA, la PCH ou l'aide sociale

<u>Service autorisé par le Département de la Corrèze</u>
Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
En dehors de ces horaires, un répondeur téléphonique est à votre disposition. Votre demande sera traitée dans les meilleurs délais dès réception.

05.55.98.89.33
Mail : aadm19@orange.fr



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUi

Poursuite de la procédure – Réalisation du diagnostic territorial

Une démarche participative et concertée

Afin de construire un projet partagé et adapté aux réalités du terrain, la Communauté de Communes a déployé plusieurs moyens d'information, d'association et de concertation :

· **Sensibilisation et échanges avec les élus locaux** : Fin mai, la réunion de lancement du diagnostic a réuni les nouveaux élus communautaires pour présenter la méthodologie générale. Dans la continuité, au milieu du mois de juin, des réunions d'information dédiées aux nouveaux élus municipaux ont permis de présenter la procédure d'élaboration du PLUi, le calendrier et la méthode.

Visites de terrain par le bureau d'études : Des rencontres et visites de communes aux côtés des équipes municipales ont été menées afin d'appréhender concrètement les dynamiques socio-économiques et les spécificités de chaque commune.





Concertation continue avec les habitants : Depuis le lancement, la population dispose de registres de concertation (en mairie et au siège de la CCV2M) pour adresser ses remarques et peut également les transmettre par mail (amenagement@ccv2m.fr) et par courrier aux adresses de la Communauté de Communes et des mairies. Des réunions publiques (deuxième semestre 2027) et permanences viendront rythmer les étapes clés de l'étude.

· **Prochaines étapes concertées (Fin 2026)** : L'automne et la fin d'année 2026 permettront d'approfondir les analyses grâce au lancement d'ateliers thématiques réunissant élus et personnes ressources, ainsi que des rencontres ciblées avec les exploitants agricoles du territoire.

Zoom sur un enjeu clé : la mobilisation du bâti existant

Les premiers échanges sur le terrain ont permis de mettre en lumière un enjeu prioritaire pour le territoire : **la mobilisation du bâti déjà existant**.

Face aux objectifs nationaux de sobriété foncière (lutte contre l'étalement urbain), la réponse aux besoins en logements ne passera pas uniquement par la construction neuve. Le PLUi visera donc à :

1. **Lutter contre la vacance résidentielle** en réinvestissant les logements vacants au cœur des bourgs et villages.
2. **Valoriser le patrimoine bâti agricole** en permettant la reconversion de granges ou bâtiments agricoles n'ayant plus d'usage agricole via le mécanisme du **changement de destination**.

Qu'est-ce que le changement de destination ?

Le **changement de destination** consiste à modifier l'usage réglementaire d'un bâtiment existant sans nécessairement en modifier l'architecture extérieure. Par exemple, il s'agit de transformer une grange ou un bâtiment d'exploitation agricole désaffecté en **logement**, en **commerce**, en **hébergement touristique** ou en **bureau**.



Exemple de grange susceptible de changer de destination



Exemple de grange transformée en logements

Quelles incidences en matière de planification et d'urbanisme ?

- **Maîtrise du développement et du zonage** : Dans les zones agricoles (zone A) ou naturelles (zone N) du PLUi, les constructions sont par principe très réglementées afin de protéger les espaces ruraux. Pour qu'un bâtiment agricole puisse devenir un logement, le PLUi doit expressément l'identifier (souvent sous forme de « pastillage » ou d'inventaire dans le règlement graphique).
- **Comptabilisation dans l'objectif de production de logements** : La réhabilitation du bâti ancien permettra à la CCV2M d'atteindre les objectifs d'accueil de population et de création de logements fixés dans le futur Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), tout en évitant de consommer inutilement des terres agricoles ou naturelles.
- **Préservation du patrimoine et des réseaux** : L'encadrement des changements de destination garantit la sauvegarde de l'architecture traditionnelle locale et s'assure que le bâtiment concerné peut être desservi de manière cohérente par la voirie et les réseaux (voirie, eau, électricité, assainissement).
- **L'identification dans le PLUi d'un bâtiment ouvre la possibilité qu'il puisse changer de destination.** La demande d'autorisation d'urbanisme ne sera pas nécessairement accordée pour autant, il faudra qu'elle satisfasse au règlement du PLUi notamment.
- Le recensement des bâtiments susceptibles de changer de destination n'a pas d'incidence sur la fiscalité (ex : taxe foncière, taxe d'habitation, …). En effet, c'est la transformation effective du bâtiment (ex : passage d'une grange agricole à une habitation) qui entrainera une évolution en la matière.

Les propriétaires de granges peuvent ainsi se manifester au travers de la concertation afin de demander que leur bâtiment puisse être répertorié comme pouvant changer de destination dans le PLUi.
Vous êtes propriétaire d'une grange et souhaitez pouvoir la faire évoluer vers un autre usage ? Participez à la concertation afin de demander son identification comme bâtiment susceptible de changer de destination dans le cadre du PLUi.

OPAH

COMMUNAUTE DE COMMUNES
VEZERE – MONEDIERES – MILLESOURCES

OPAH 2022 – 2027
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Besoin d'aide pour financer vos travaux ?

Avec l'OPAH, la Communauté de communes Vézère – Monédières – Millesources vous accompagne

SUBVENTIONS · APPUI ADMINISTRATIF · CONSEILS TECHNIQUES

IMPORTANT **Dossiers à déposer avant juillet 2027**

Juillet 2027 est la date limite pour déposer un dossier de demande d'aides auprès des financeurs. En revanche, l'accord de subvention et la réalisation des travaux peuvent intervenir après cette date.

Il reste malgré tout moins d'un an, et un dossier ne se monte pas en quinze jours : entre le premier rendez-vous, la visite technique du logement, les devis des artisans et la constitution du dossier, il faut compter plusieurs mois. Un dossier déposé trop tard ne pourra plus être financé au titre de l'opération.

UNE OPERATION POUR AMELIORER LES LOGEMENTS DU TERRITOIRE

Depuis septembre 2022 et jusqu'en juillet 2027, la Communauté de communes Vézère – Monédières – Millesources conduit une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur les 20 communes de son territoire, dont Chamberet.

Menée avec l'État, l'Anah (Agence nationale de l'habitat), le Conseil départemental de la Corrèze et d'autres partenaires, elle poursuit un objectif simple : permettre aux propriétaires de réaliser des travaux dans leur logement en bénéficiant de subventions et d'un accompagnement gratuit.

Communauté de communes, Anah, Département, caisses de retraite : plusieurs aides peuvent se cumuler sur un même projet. Dans un contexte de hausse du prix de l'énergie et du coût des matériaux, c'est une occasion à ne pas laisser passer.

La Commune de Chamberet a par ailleurs mis en place ses propres aides, qui s'ajoutent aux subventions de l'OPAH. Renseignez-vous auprès de SOLIHA pour savoir si votre projet peut en bénéficier.



POUR QUI ?

Les propriétaires occupants

Vous habitez votre logement à titre de résidence principale. Les aides sont accordées sous conditions de ressources.

Les propriétaires bailleurs

Vous louez un logement, ou vous possédez un logement vacant que vous souhaitez remettre en location après travaux.

POUR QUELS TRAVAUX ?

Rénovation énergétique globale	Plusieurs postes de travaux à la fois : isolation, chauffage, menuiseries, ventilation...
Adaptation du logement	Travaux permettant le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.
Réhabilitation globale	Remise en état de logements dégradés, y compris pour les remettre en location.

POURQUOI S'Y PRENDRE MAINTENANT ?

Le dépôt des dossiers s'arrête en juillet 2027. Pour qu'un dossier soit prêt à temps, mieux vaut partir de cette échéance et raisonner à l'envers. Voici, à titre indicatif, le calendrier d'un projet engagé aujourd'hui :

Dès aujourd'hui	J'appelle l'Espace Conseil France Rénov', puis SOLIHA, qui vérifie mon éligibilité.
Automne – hiver 2026	Visite du logement par un technicien, définition du projet, demande de devis aux artisans de mon choix.
Hiver – printemps 2027	Constitution du dossier de demande de subventions avec SOLIHA.
Avant juillet 2027	Dépôt du dossier auprès des financeurs : c'est la date limite à ne pas manquer.
Après juillet 2027	Accord des subventions, réalisation des travaux, puis versement des aides.

LES 7 ETAPES DE MON PROJET

1	**J'envisage des travaux** — je contacte un conseiller France Rénov', qui m'informe et m'oriente vers le dispositif le plus adapté.
2	**Je contacte SOLIHA** — mandaté pour accompagner les propriétaires, il confirme mon éligibilité aux aides.
3	**SOLIHA visite mon logement** — je bénéficie du diagnostic d'un technicien pour définir mon projet de travaux.
4	**Je fais réaliser mes devis** — par les artisans que je choisis librement.
5	**SOLIHA mobilise les subventions** — je réduis ainsi au maximum le montant qui reste à ma charge.
6	**Je fais réaliser mes travaux** — uniquement après avoir reçu l'accord des financeurs.
7	**Je perçois les subventions** — SOLIHA se charge des demandes d'avances, d'acomptes et de soldes auprès de chaque financeur.

À ne pas oublier : ne commencez jamais vos travaux avant d'avoir reçu l'accord des financeurs. Des travaux engagés trop tôt ne peuvent plus être subventionnés, même si le dossier était éligible.

UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT ET INDEPENDANT

Connaître les subventions existantes, monter les dossiers, éviter les démarchages frauduleux : le parcours peut vite devenir décourageant. C'est pourquoi l'OPAH met gratuitement à votre disposition un opérateur habitat spécialisé, SOLIHA Limousin, agréé par l'Anah et agréé « Mon Accompagnateur Rénov' » par l'État.

Un technicien se déplace chez vous, vous conseille en toute indépendance et suit vos dossiers auprès de chaque financeur. Vous restez libre du choix de vos artisans. SOLIHA tient aussi des permanences sur le territoire : demandez les dates au 05 55 20 58 64.



RENSEIGNEZ-VOUS, C'EST GRATUIT ET SANS ENGAGEMENT

SOLIHA LIMOUSIN
Opérateur mandaté — montage de votre dossier
05 55 20 58 64
contact.correze@soliha.fr

ESPACE CONSEIL FRANCE RENOV'
Premier conseil neutre et gratuit
05 55 20 88 96
renov.energie@cpiecorreze.com

Opération réalisée en partenariat avec

MEDIATHEQUE

La Médiathèque intercommunale « Vézère Monédières Millesources » répond à une volonté des élus de soutenir la culture et de faciliter son accès sur le territoire. Ce fut un véritable choix stratégique de la communauté de communes largement débattu au niveau de l'investissement financier et un chantier d'importance mené avec énergie.
Que ce soit à Treignac, Chamberet, Tarnac ou Bugeat, la médiathèque est un équipement culturel chaleureux au service de ses adhérents de tous âges. En plus du prêt gratuit de documents (livres, CD, DVD), vous pourrez profiter toute l'année de spectacles et d'animations pour petits et grands.
Ouverture au public



Chamberet
Médiathèque Marcelle Delpastre,
place de la Mairie
lundi 9h30-12h
mercredi 9h30-12h / 14h-17h30
vendredi 14h-17h30

Treignac
15, avenue du Général-de-Gaulle
mardi, mercredi et vendredi 9h-12h / 14h-18h
samedi 10h-12h / 14h-16h

Tarnac
Médiathèque Armand Gatti, avenue Briand
mardi 9h30-12h / 14h-17h30
mercredi 14h-17h30
vendredi 9h30-12h / 16h30-18h30



Bugeat
1, rue de la Mairie
mardi 14h-17h30
mercredi 9h30-12h / 14h30-17h
jeudi (2e & 4e) 10h-11h
vendredi 14h-17h30
samedi (1er & 3e) 9h30-12h / 14h-16h30



Retrouvez-nous également en prêt direct chaque mois :
Gourdon-Murat, Mairie, 1er jeudi, 10h-12h
Pradines, Salle du conseil municipal, 3e jeudi, 10h-12h

Consultez notre catalogue en ligne : https://treignac-pom.c3rb.org/

Découvrez nos actualités et nos animations sur notre **page facebook** médiathèque Vézère Monédières Millesources

MICRO-FOLIE

la Villette
MINISTÈRE DE LA CULTURE
MICRO-FOLIE
MONÉDIÈRES

OCTOBRE

07/10	FERMETURE	Votre médiateur est en vacances
14/10	14h-17h	
15/10	14h-17h	
16/10	14h-17h	Festival d'accordéon
17/10	14h-17h	Exposition : «Souvenirs d'un ancien temps» et «Sculpture sur bois» de Jean Claude Barrier
18/10	10h-12h	Exposition photos du festival 2025 par Marisol NOILHAC
19/10	10h-12h	
21/10	14h-17h	Visite libre
28/10	14h-17h	Visite libre
	18h-20h	Opéra : Butterfly «itinéraire d'une jeune femme désorientée»



DU 13 AU 19 OCTOBRE [EXPOSITION] - TOUT PUBLIC

Souvenirs d'un ancien temps

A l'occasion du festival d'accordéon de Chamberet, la Micro-Folie propose une exposition qui voyage dans les souvenirs de résidents et résidentes de Chamberet à partir de photos, d'objets et de récits de ce qu'était le limousin au 20ème siècle.



MERCREDI 28 OCTOBRE 18H-20H [PROJECTION]
TOUT PUBLIC

Opéra : Butterfly «itinéraire d'une jeune femme désorientée»

Cette étonnante relecture de l'oeuvre de Giacomo Puccini nous plonge dans ce drame terrible. Mme Butterfly, aveuglé par sa naïveté, refuse jusqu'au bout de voir l'évidence : ce mariage arrangé ne convient pas à son mari et elle est condamnée à en souffrir.

Informations pratiques

lieux :
Chamberet, Maison Saint-André
12 Place St Symphorien

horaires :
mercredi 14h-17h

infos/résa/partenariats :
mail : micro-folie@ccv2m.fr
Tél : 06.19.43.05.56

suivez-nous sur les réseaux sociaux !
facebook.com/ccv2m.fr

LES TRANSPORTS jusqu'au 31 août 2027

Ligne 272

Aller vers TULLE	Lundi	Du Lundi au Vendredi période scolaire	Du Lundi au Vendredi
Chamberet	06:15	07:45	12:15 (avec changement à Seilhac)
Tulle - Gare	07:34	08:47	13:27

Retour de TULLE	Du Lundi au Vendredi	Du Lundi au Samedi	Mercredi (période scolaire)	Vendredi (période scolaire)	Du Lundi au Vendredi (période scolaire)res)
Tulle - Gare	06:00	12:30	13:10	17:00	18:10
Chamberet	07:43	13:43	14:13	18:30	19:15

Information et réservation : Tel. 0 970 870 870

Site @ *https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/*

Transport scolaire accessible à tous

Si votre besoin de **déplacement régulier** est en phase avec **le rythme et le calendrier scolaire**, il est possible de vous abonner à un circuit de transport scolaire organisé en car par la Région.

Pour plus de renseignements :

* https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/les-offres/cars-voyager-sur-une-ligne-de-transport-scolaire, Service Transports Routiers de Voyageurs, 36/38 Avenue Victor Hugo, CS 30553 19007 Tulle Cedex.

Votre conseiller mobilité est disponible pour vous accompagner:
mail => mobilite@ccv2m.fr ou téléphone => 06 12 54 25 50

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vous êtes âgé(e) de **70 ans et plus en 2026 et vous êtes inscrit(e) sur la liste électorale** de la commune de Chamberet.

Pour répondre au plus près de vos attentes, le CCAS de Chamberet a le plaisir de vous offrir soit le colis de Noël, soit un repas pris en commun

le samedi 5 décembre 2026 à midi
à la salle des fêtes

Les conjoints ou conjointes des personnes bénéficiant du repas offert et n'ayant pas 70 ans, peuvent y participer moyennant le prix coutant du repas soit **30 €**, à régler par chèque à l'ordre de l'ADENEFC le jour du repas. *Merci de le préciser sur votre coupon réponse*.

Dans un souci d'organisation, nous souhaitons connaître votre réponse le **vendredi 20 novembre 2026** au plus tard.

Votre coupon-réponse pourra être envoyé ou déposé à la Mairie ou remis à votre facteur qui nous le transmettra.

En l'absence de réponse de votre part, le colis vous sera automatiquement attribué.

✂----------

◯ **Monsieur** ◯ **Madame**

NOM : _____ NOM de Jeune fille : _____

PRENOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

Je choisis :	Je choisis :
Le colis ☐	Le colis ☐
Le repas ☐	Le repas ☐

Participation du conjoint de moins de 70 ans au repas oui ☐ non ☐

Cocher la réponse choisie

IPNS ne pas jeter sur la voie publique



Vous pouvez détacher la partie centrale du journal

Octobre Novembre Décembre 2026



OCTOBRE

Ouverture de la Maison de l'Arbre et de la Nature :
- hors vacances scolaires mercredi, vendredi, samedi et dimanche de 14h à 17h30
- vacances scolaires tous les jours 10h-12h et 14h-18h
Ouverture de Montoz'arbre à partir du 19 octobre au 31 octobre de 14h à 17h (sauf le dimanche)
sur réservation au 06 45 69 10 88

Vendredi 2	Permanence SOLIHA (aides OPAH) en mairie de Chamberet de 9h à 12h30 Assemblée générale du badminton club des Monédières - Maison de l'Arbre
Mardi 6	Permanence PROX L'insertion « hors les murs » à partir de 10h30 Place du Champ de Foire contact. 06 56 68 75 60
Samedi 10	Marche pour tous « Octobre rose », rdv 14h Place de la Mairie - Bouger à Chamberet Match foot Entente des Vergers GJ / Beaune Les Mines US à 20h au stade - ASCT
Dimanche 11	Le p'tit marché à partir de 9h, sous la halle - Mairie

OCTOBRE suite

Ouverture de la Maison de l'Arbre et de la Nature :
- hors vacances scolaires mercredi, vendredi, samedi et dimanche de 14h à 17h30
- vacances scolaires tous les jours 10h-12h et 14h-18h
Ouverture de Montoz'arbre à partir du 19 octobre au 31 octobre de 14h à 17h (sauf le dimanche)
sur réservation au 06 45 69 10 88

Mardi 13
L'accordéon s'invite à l'école de Chamberet avec Sébastien FARGE
- Chamberet Village Accordéon
Animation à l'EHPAD à partir de 14h30 avec Bernard RUAL, ouvert à tous
- Chamberet Village Accordéon
Permanence PROX L'insertion « hors les murs » à partir de 10h30 Place de la Mairie
contact. 06 56 68 75 60

Mercredi 14
Concert de la Compagnie Créole 32€ avec en 1ère partie la chorale
« Chœurs de loups » 20h - Chamberet Village Accordéon

Jeudi 15
Masterclass gratuit avec Sébastien FARGE Salle Buisson de 10h à 12h,
réservation 06 31 95 45 42 - Chamberet Village Accordéon
Animation sur le thème de l'accordéon à la Médiathèque à 14h30 gratuit - CCV2M
Concert de Sébastien FARGE et Roland ROMANELLI à 16h Eglise, entrée 10€
- Chamberet Village Accordéon

Du 15 au 19
Expositions «Souvenirs d'un ancien temps», «Sculpture sur bois» de Jean Claude BARRIER et photos du festival 2025 par Marisol NOILHAC salle St André - Micro-Folie 06 19 43 05 56

Vendredi 16
Animation et dégustation au supermarché Utile, la matinée
Randonnée Chambertoise de 14h à 16h30, 07 86 28 28 99 - Mairie de Chamberet
Les Rois du bal à partir de 20h30 salle des fêtes, entrée 16€ - Chamberet Village Accordéon

Samedi 17
Visite de la cidrerie de 9h à 10h30, AVEHC *ZA de l'Angle*
Porte ouverte au Secours Populaire de 10h30 à 12h30 *45 route du Mont Gargan*
Tour de France de l'Accordéon salle des fêtes, entrée 18€ de 14h30 à 1h30
- Chamberet Village Accordéon

Dimanche 18
Marché d'Automne, Place de la Mairie avec restauration - ACAC et Jumelage
Messe avec Sébastien FARGE 11h à l'église
Grand thé dansant salle des fêtes, entrée 12€ de 15h à 20h - Chamberet Village Accordéon

Lundi 19
Retour au bal avec Jérôme ROBERT salle des fêtes, entrée 12€ de 14h30 à 19h30
- Chamberet Village Accordéon

Mardi 20
Permanence PROX L'insertion « hors les murs » à partir de 10h30 Place du Champ de Foire
contact. 06 56 68 75 60

Jeudi 22
Assemblée générale du CAPM à 14h Salle Buisson

Vendredi 23
Atelier socio esthétique à 17h à la médiathèque, café des aidants

Dimanche 25
Le p'tit marché à partir de 9h, sous la halle - Mairie

Mardi 27
Permanence PROX L'insertion « hors les murs » à partir de 10h30 Place du Champ de Foire
contact. 06 56 68 75 60
Atelier « Bienvenue à la retraite » de 14h à 16h30 Salle Buisson - Association Eté indien
contact 03 10 93 06 60

Mercredi 28
Projection : Butterfly « itinéraire d'une jeune femme désorientée » salle St André
- Micro-Folie 06 19 43 05 56

NOVEMBRE

Ouverture de la Maison de l'Arbre et de la Nature :
- vacances scolaires tous les jours 10h-12h et 14h-18h

Mardi 3
Permanence PROX L'insertion « hors les murs » à partir de 10h30 Place du Champ de Foire
contact. 06 56 68 75 60
Atelier « Bienvenue à la retraite » de 14h à 16h30 Salle Buisson - Association Eté indien
contact 03 10 93 06 60

Mercredi 4
Atelier d'initiation à la lacto-fermentation , de 18h à 20h salle des associations - Panache

Samedi 7	Soirée Portugaise (Bacalhau), salle des fêtes - ASCT Match foot Entente des Vergers GJ / Oradour sur Vayres FCC à 20h au stade - ASCT
Dimanche 8	Le p'tit marché à partir de 9h, sous la halle - Mairie
Mardi 10	Permanence PROX L'insertion « hors les murs » à partir de 10h30 Place du Champ de Foire contact. 06 56 68 75 60t Atelier « Bienvenue à la retraite » de 14h à 16h30 Salle Buisson - Association Eté indien contact 03 10 93 06 60
Mercredi 11	Cérémonie au monument aux mort rendez vous à 9h devant la Mairie, ouverte à tous
Samedi 14	Super Loto salle des fêtes, en soirée - APE
Mardi 17	Permanence PROX L'insertion « hors les murs » à partir de 10h30 Place du Champ de Foire contact. 06 56 68 75 60 Atelier « Bienvenue à la retraite » de 14h à 16h30 Salle Buisson - Association Eté indien contact 03 10 93 06 60
Samedi 21	Théâtre salle des fêtes 20h30 - La gaiété Chambertoise
Dimanche 22	Le p'tit marché à partir de 9h, sous la halle - Mairie Théâtre salle des fêtes 15h - La Gaieté Chambertoise Match foot Association Sportive Chamberet Treignac/ Vitrac Corrèze AS à 15h au stade - ASCT
Mardi 24	Permanence PROX L'insertion « hors les murs » à partir de 10h30 Place du Champ de Foire contact. 06 56 68 75 60 Atelier « Bienvenue à la retraite » de 14h à 16h30 Salle Buisson - Association Eté indien contact 03 10 93 06 60

DECEMBRE

Mardi 1	Permanence PROX L'insertion « hors les murs » à partir de 10h30 Place du Champ de Foire contact. 06 56 68 75 60
Vendredi 4	Permanence SOLIHA (aides OPAH) en mairie de Chamberet de 9h à 12h30
Samedi 5	Repas des aînés offert par le CCAS, Salle des fêtes à 12h
Dimanche 6	Marché de Noël de 10h à 17h salle des fêtes - Vitrines de Chamberet Match foot Association Sportive Chamberet Treignac/ Ussel Turcs AS 2 à 15h au stade - ASCT
Mardi 8	Permanence PROX L'insertion « hors les murs » à partir de 10h30 Place du Champ de Foire contact. 06 56 68 75 60 Café des aidants de 14h30 à 16h Médiathèque et Salle Buisson
Dimanche 13	Le p'tit marché à partir de 9h, sous la halle - Mairie
Mardi 15	Permanence PROX L'insertion « hors les murs » à partir de 10h30 Place du Champ de Foire contact. 06 56 68 75 60
Mardi 22	Permanence PROX L'insertion « hors les murs » à partir de 10h30 Place du Champ de Foire contact. 06 56 68 75 60
Dimanche 27	Le p'tit marché à partir de 9h, sous la halle - Mairie



JANVIER 2027

Dimanche 10	Thé dansant salle des fêtes - FNACA
Vendredi 29	Assemblée Générale du jumelage - Salle Buisson à 20h30

CALENDRIER DES ACTIVITES PERMANENTES

Pour plus de renseignements N'hésitez pas à les contacter

BOUGER A CHAMBERET
Salle des associations

* MARDI Renforcement musculaire 20h-21h - salle des fêtes
MERCREDI Musculation encadrée 17h-20h
Pilates 20h-21h
* JEUDI Marche active 10h-12h, RDV Mairie
Gym Sénior 11h-12h
HIIT Cardio 19h30-20h30
* VENDREDI Musculation encadrée 17h30-19h30
Stretching 19h30-20h30
* DIMANCHE Marche nordique départ 8h30 ou 9h suivant la saison RDV Mairie

Mme Violette LECOQ
06 15 23 91 45

CLUB NOUVELLE JEUNESSE
Salle des associations

* VENDREDI 13h30-17h30

Mme Ginette CHEYPE
05 55 98 36 54

LA PETANQUE CHAMBERTOISE

Mr Jérôme SANCHEZ
05 55 98 31 27

COMITE FLEURISSEMENT

Mme Christine LELIEVRE
06 37 86 16 62

LE P'TIT MARCHE
Sous la halle, Place de la Mairie
9h-12h

* 2ème et 4ème DIMANCHE de septembre à juin
* TOUS LES DIMANCHES juillet / août

Mairie de Chamberet
05 55 98 30 12

ASSOCIATION SPORTIVE CHAMBERTOISE
Stade

* MARDI 18h15-19h30 (enfants de 4 à 14 ans)

Mr Fabrice LELIEVRE
06 33 45 46 24

BADMINTON CLUB DES MONEDIERES
Gymnase Les Roches de Scoeux

* MARDI 18h45-20h débutants et enfants
20h-22h jeu libre adultes
* VENDREDI 19h-22h jeu libre

Mr Stéphane MENIN
06 79 80 14 48

CHAMBERET VILLAGE ACCORDEON
Salle des fêtes
Danse en ligne

* MARDI 15h-17h

Mme Marie Claude MADRANGE
05 55 98 69 52

OMKIFLOW
Salle des associations

* MARDI 18h
* 1 SAMEDI par mois à 10h

Marjorie OMKIFLOW
06 07 49 14 05

LES DOIGTS AGILES
Salle Buisson

* LUNDI 14h-17h

Mme Marie Claude MADRANGE
05 55 98 69 52

LA CIBLE CHAMBERTOISE
2, Route de la Valade

* MARDI 15h30-17h30
* SAMEDI 10h-12h

Mr Patrick MALCUIT
06 71 24 56 71

CAPM
Salle Buisson
Atelier peinture
* 3° mercredi du mois de 14h15 à 17h15

Mme Sylvie COULAUD
capm19.fr

LA GAIETE CHAMBERTOISE
Salle des fêtes
* MERCREDI cours enfants (de 6 à 16 ans)15h -16h30

Mr Guillaume NEUVEUX
06 26 30 61 36

SPORT LOISIRS CHAMBERET

Mr Gérard ROUZAIROL
05 55 98 34 77

REGISTRE DES PERSONNES ISOLEES ET VULNERABLES

Nous invitons les personnes qui sont **sous assistance respiratoire ou sous oxygène** à se faire connaître en Mairie en s'inscrivant sur le registre des personnes vulnérables au moyen de l'imprimé ci-dessous. Ceci afin de faciliter l'intervention des secours **en cas de panne d'électricité** qui affecterait leur secteur de résidence.

Canicule, grand froid, épidémie… Ne restez pas seul dans ces situations ! Si vous êtes âgé de plus de 65 ans ou en situation de handicap, pensez à vous inscrire sur ce registre.

Le Centre Communal d'Action Sociale tient un registre des personnes les plus fragiles et isolées, sans famille ou entourage proche sur qui compter en cas d'évènements exceptionnels.

Ce registre recense les personnes âgées de plus de 65 ans, handicapées et/ou isolées résidant à leur domicile qui se sont fait connaître, ou qui ont été inscrites par un tiers sans opposition de la personne concernée.

S'inscrire sur le fichier de la mairie permet d'être contacté régulièrement par les personnels du CCAS et du Conseil Municipal afin d'obtenir conseils et assistance.

Seules les personnes apparaissant dans le registre des personnes isolées pourront être contactées.

Ce service est totalement gratuit, complétez le bulletin d'inscription et renvoyez-le à la mairie.

A retourner à :
Mairie de Chamberet
1, Place de la Mairie
19370 CHAMBERET

Ou par mail : contact@mairie-chamberet.fr

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF

En cas d'activation de plan d'alerte et d'urgence, notamment plan canicule
Article L.121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

IDENTITE DE LA PERSONNE CONCERNEE :

Nom : Nom de jeune fille : Prénoms :
Né(e) le : à :
Adresse :
Téléphone :
Situation de famille : ☐ isolée ☐ en couple

Demande effectuée par :
☐ la personne concernée,
☐ son représentant légal, précisez.....
☐ son fils, sa fille, précisez.....
☐ autre, précisez

Qualité au titre de laquelle la personne est inscrite :
☐ en qualité de personne âgée de 65 ans et plus
☐ en qualité de personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail
☐ en qualité de personne handicapée

Médecin traitant de la personne concernée *:
Nom:.....
adresse / téléphone :

Les services intervenants au domicile *:
☐ service d'aide à domicile :.....
adresse / téléphone :
☐ service de soins infirmiers à domicile :.....
adresse / téléphone :
☐ autre service :.....
adresse / téléphone :
☐ d'aucun service à domicile
☐ téléalarme / téléassistance

Personne de l'entourage à prévenir en cas d'urgence **(FAMILLE, AMIS, VOISINS)**
Nom / Prénoms :
adresse / téléphone :

Présence d'animaux à domicile* : ☐ oui ☐ non

Fait à Tulle, le
Signature

Vivre ensemble

RECLAMATIONS CONCERNANT LES NUISANCES SONORES



En Corrèze, l'arrêté préfectoral du 24 novembre 1999 règlemente les bruits de voisinage. L'utilisation par les particuliers, d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage est réglementée.
Leur utilisation est autorisée:

- les jours ouvrables: de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés: de 10h à 12h.

INTERDICTION DE CIRCULATION DES CHIENS - STADE

Par arrêté municipal en date du 11 juillet 2023, il est **interdit de promener son chien même tenu en laisse dans l'enceinte du stade de Chamberet.**
Cette interdiction est matérialisée par des panneaux de signalisation réglementaires installés aux différentes entrées du stade par les services techniques de la commune de Chamberet.
Toute infraction aux présentes dispositions sera constatée et relevée conformément aux lois et règlements en vigueur et pourra faire l'objet d'une amende.

RECLAMATIONS CONCERNANT LES NUISANCES CANINES

Le cas du chien qui divague
Les détenteurs de chiens doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser leur propriété afin de garder leurs animaux clos et **ne pas les laisser divaguer sur la voie publique. Un arrêté municipal interdit la divagation des chiens sur la commune.**

Le cas du chien qui aboie
La loi édicte que "Les nuisances sonores liées aux bruits de comportement peuvent être sanctionnées dès lors qu'elles troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit." (article R623-2 du Code Pénal).
Si vous considérez que les nuisances sont trop importantes, qu'elle est la procédure à suivre ?
Tout d'abord, vous devez **discuter** avec votre voisin et si rien ne change l'***informer*** par lettre recommandée des nuisances subies.
Après ces démarches effectuées, si la situation ne s'améliore pas, vous pouvez saisir Monsieur le maire qui fera part de vos nuisances aux forces de l'ordre.

Déjections canines
Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux … L'amende pour déjection canine est fixée à 35 euros le plus souvent, mais les communes sont libres de gonfler le montant par arrêté municipal.

CIRCULATION DES PIETONS

Il est demandé aux automobilistes de **réduire la vitesse** de leur véhicule dans l'ensemble des rues du bourg notamment route de Limoges, route de Treignac et route du Madenet.
Il est conseillé aux piétons de se rendre visible (lampe, vêtement fluo…) la nuit et à la tombée de la nuit.

DIVAGATION DES ANIMAUX



Les volailles ne présentent en général pas de danger pour les personnes, (attention toutefois aux palmipèdes de grande taille : oies, cygnes), mais peuvent être à l'origine d'accidents de la circulation. Le code rural prévoit certaines dispositions en cas de divagation de ces animaux. De plus, comme avec tout animal de compagnie, c'est votre responsabilité civile qui est engagée en cas de problème dû à vos poules : " Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. " (Code civil, article 1243) Vos poules ne doivent pas sortir de votre propriété, que ce soit pour se promener sur la voie publique ou pour picorer dans la pelouse du voisin.

DEPOTS ILLEGAUX DE DECHETS



Un dépôt illégal de déchets, plus communément appelé « dépôt sauvage », est la résultante d'abandon de déchets par une ou plusieurs personnes, identifiées ou non, entraînant une accumulation anarchique de déchets divers ou parfois de même type sur un terrain privé, le plus souvent sans accord du propriétaire des lieux, mais parfois par l'occupant des lieux lui-même, ou dans l'espace public en dehors des endroits autorisés par l'autorité administrative responsable de cet espace public.

BRULAGE DES DECHETS

Le décret du 11 juillet 2011 a modifié l'article R541-8 du code de l'environnement. Désormais, les déchets verts, qu'ils soient produits par des ménages ou des collectivités territoriales sont assimilés à des déchets ménagers. Aucune dérogation n'est possible.

Solutions possibles: broyage, compostage et paillage



Leur brûlage est donc interdit.
Arrêté préfectoral du 7 avril 2015
portant réglementation de l'usage du feu



TAILLE DES HAIES

Rappel de quelques règles simples concernant la taille des haies

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres et arbustes qui dépassent chez son voisin au niveau de la limite séparatrice.

La responsabilité civile des propriétaires est engagée lorsqu'une haie déborde sur la voirie ou un trottoir créant un danger pour les usagers de la route.

Il faut également veiller à ce que les plantations n'empiètent pas sur le domaine public les arbres ou haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer une gêne ou un danger pour la circulation routière. Possibilité de mise en demeure de procéder à l'élagage.

INFOS ARTISANS - COMMERCANTS

La liste complète des commerçants et artisans est disponible au secrétariat de mairie.



POMPES FUNEBRES DES MONEDIERES

Organisation complète des obsèques
Articles funéraires
Fleurs artificielles
Entretien des tombes
Marbrerie
Permanence 7j/7 24h/24

Les Pompes Funèbres des Monédières, à vos côtés à Chamberet.

Mr Bernard PEYRAT ayant cessé son activité nous a transmis son entreprise

Nous assurons l'organisation complète des obsèques, les contrats de prévoyance, la marbrerie, ainsi qu'un accompagnement personnalisé selon les souhaits de chaque famille. Nous mettons également à disposition un funérarium à Treignac, afin d'offrir un lieu de recueillement paisible et accessible aux proches.

Notre agence de Chamberet, est situé 1 rue Veilham, et vous accueille du lundi au samedi, de 9 h à 12 h. En dehors de ces horaires, nous restons disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 au 05.55.98.19.39.

Nous continuerons à accompagner les familles avec simplicité, bienveillance et humanité, dans le respect des souhaits de chacun.

Mr NICOLAS Fabien et Mr DUFAURE Pierre-Edouard

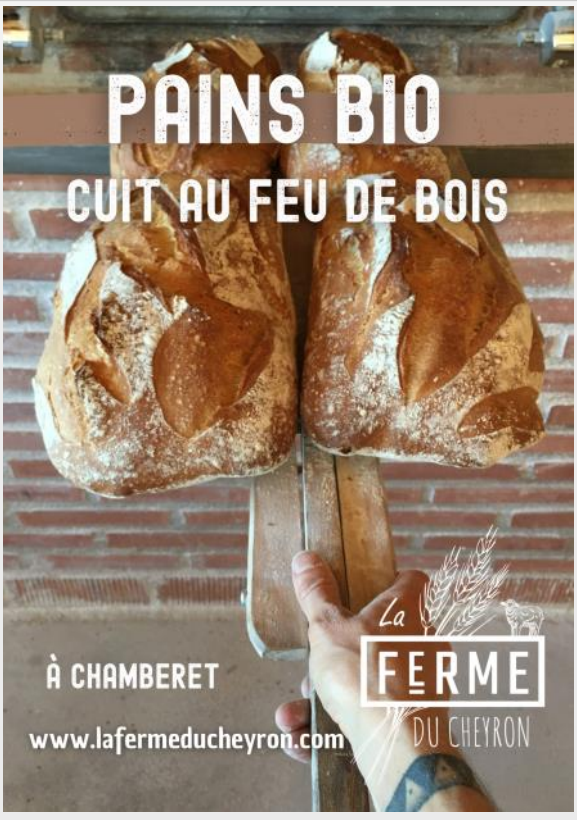




INFOS ARTISANS - COMMERCANTS suite









INFOS ARTISANS - COMMERCANTS suite









Nos associations

AVEHC - Foyer de vie

Le Foyer de Vie, géré par l'AVEHC, a organisé, le 8 septembre dernier un loto avec les familles dans le cadre de la clôture de l'été.
La Direction de l'AVEHC et l'ensemble du personnel tiennent à remercier chaleureusement les commerçants de Chamberet ainsi que des communes environnantes pour leur participation et les nombreux lots offerts à cette occasion. Leur générosité a contribué à faire de cette journée un beau moment de partage, de convivialité et de plaisir.
Un grand merci pour votre soutien.

Association des Parents d'Elèves

Une nouvelle rentrée pour l'A.P.E. !
En ce mois de septembre, ce ne sont pas seulement les enfants qui ont fait leur rentrée… Les membres de l'Association des Parents d'Élèves (A.P.E.) reviennent eux aussi en force ! Tout d'abord, revenons au vendredi 3 juillet 2026, dernier jour d'école pour nos loulous. Pour clôturer cette belle année scolaire 2025 -2026, l'école de Chamberet nous a offert un magnifique voyage à travers notre système solaire, mais aussi au camping, à la montagne ou encore sur les îles au soleil ! De quoi faire rêver petits et grands et partir en vacances la tête pleine de beaux souvenirs.
Cette année, afin de féliciter les élèves de CM2 pour leur entrée en sixième, l'A.P.E. leur a offert une calculatrice CASIO, un petit cadeau pour les accompagner dans cette nouvelle étape de leur scolarité. La journée s'est poursuivie par une petite soirée conviviale avec restauration, spectacle de magie, jeux en bois et château gonflable. Une belle façon de terminer l'année tous ensemble dans la bonne humeur !
Puis, le 1er septembre, à l'occasion de la première sortie des classes à 16h30, nous avons tenu un petit stand avec un goûter pour fêter la rentrée comme il se doit. Pour marquer cette première rentrée, des boîtes à goûter personnalisées ont été offertes aux élèves de petite section.
Et maintenant, place à notre prochain rendez-vous !
Le **grand LOTO** de l'A.P.E. aura lieu le **samedi 14 novembre** 2026 !
Nous vous attendons nombreux pour partager une nouvelle soirée placée sous le signe de la convivialité, du jeu et, qui sait… de la chance !
Nous comptons sur vous !

Anne, Elodie, Mélanie, Maria, Vincent et Alejandro.







SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE

La Société Communale de Chasse de CHAMBERET a tenu son assemblée générale le vendredi 21 août dernier en présence d'une vingtaine de chasseurs.
Le Président Denis Decloux a tout d'abord remercié la commune de Chamberet pour avoir permis l'organisation de l'apéro concert du 13 août dernier en étroite collaboration avec l'amicale des anciens footeux Chambertois qui a remporté un vif succès.
Il a également souhaité la bienvenue à deux nouveaux adhérents.
Le bilan cynégétique présenté par le secrétaire Michel BESSOULE ainsi que le bilan financier présenté par le trésorier Stéphane PERIGAUD ont été approuvés. Selon le Président, il faut continuer à aider les agriculteurs à préserver leur récolte Il y a eu moins de tirs d'été que l'an dernier à cause entre autres de la canicule. Pour la prochaine saison, Denis Decloux souhaite renouveler l'apéro concert toujours en collaboration avec l'amicale des anciens footeux. Il a rappelé les règles de sécurité et de courtoisie pour cohabiter harmonieusement avec tous les usagers de la nature. La formation décennale à la sécurité est à vérifier par chacun pour éventuellement se mettre à jour. Cette formation d'une journée est gratuite et à faire tous les 10 ans.

Renouvellement du Bureau :
Denis Ducloux : Président
Stéphane Périgaud : Trésorier
Michel Bessoule : Secrétaire

Bernard Rual, maire de Chamberet, félicite la Société Communale de Chasse pour sa bonne gestion et son dynamisme. Il a rappelé le rôle essentiel des chasseurs surtout en milieu rural.
Le pot de l'amitié a clôturé cette conviviale assemblée générale.



Fait divers :
Au cours de la dernière semaine d'Août les deux principales sociétés de chasse de Chamberet ainsi que celle de Meilhards ont été victimes d'un acte de malveillance caractérisé.
En effet l'entourage grillagé du bac de vénerie situé au lieu -dit « Le Ponty » a été volontairement vandalisé, détérioré et ce bizarrement à l'aube de la future ouverture de la chasse !
L'enquête est en cours et le ou les auteurs dont nous avons bon espoir qu'il soit rapidement identifié devra répondre de son acte inadmissible, misérable et sommes toutes peu courageux.
Désolant !



Voitures anciennes exposées lors du comice agricole

JUMELAGE CHAMBERET-SCHILLINGSFÜRST

Nous vous donnons rendez-vous le **dimanche 18 octobre** place de la Mairie pour notre traditionnelle **Fête d'Automne** organisée en partenariat avec l'ACAC (produits régionaux, restauration sur place...).
Nous serons présents également lors du **marché de Noël** qui sera organisé en Décembre, nous serons heureux de vous accueillir sur notre stand afin de déguster notre traditionnel vin chaud bavarois.
L'**assemblée générale** de l'Association de Jumelage aura lieu le **vendredi 29 janvier 2027** à la salle Buisson (20h30). Nous vous espérons nombreux…
Lors du **week-end de l'ascension 2027**, nous accueillerons la délégation de nos amis de Schillingsfürst pour le **38ème anniversaire de jumelage** entre nos 2 communes. Si vous souhaitez plus de renseignements concernant cet échange ou si vous souhaitez y participer merci de vous faire connaître auprès des membres de notre association ou auprès de la mairie de Chamberet.
Nous étudions la possibilité de mettre en place des **cours d'allemand** (niveau débutants...) les jeudis soir de 19h00 à 20h00 à partir du mois d'Octobre ou de Novembre et cela en fonction du nombre de participants. Si vous êtes intéressés par ces cours merci de vous faire connaître rapidement auprès des membres de l'association de Jumelage. Vous pouvez contacter Gilles CHALARD au 06 67 98 23 86 (à l'heure des repas).
Les deux associations de jumelage réunies vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année et vous offrent leurs meilleurs vœux pour 2027.
A très bientôt, amicalement, le Bureau.

LA CONFRERIE DE LA CIDRERIE DES MONEDIERES



Toujours présente sur les marchés

La Confrérie s'est déplacée les 2 et 3 mai au salon "Origine Corrèze" au château de Sédières à Clergoux, le 21 juin à Vijon dans l'Indre pour "le festival est dans le pré", les marchés de pays de juillet et août à Treignac, a participé aux visites de la cidrerie les mardis de l'été.

Une mission pour faire déguster et commercialiser les produits de la cidrerie des Monédières





AMICALE DES ANCIENS FOOTEUX



Le 3 Juillet dernier, dès 7 h du matin, 46 de nos amicalistes s'installaient dans le bus de notre ami Jacques VERDIER pour notre traditionnel voyage annuel qui nous conduisait cette année dans la belle ville de BRANTÔME surnommée « La Venise du Périgord ». A mi-chemin nous avons fait une halte à JUMILHAC LE GRAND afin de prendre un solide petit déjeuner très apprécié au restaurant « Le Bouéradour » sur la place du magnifique château que malheureusement nous n'avons pas eu le temps de visiter. Arrivés à BRANTÔME où c'était jour de marché autour de la rivière « La Dronne » comme tous les vendredis nous avons été chaleureusement accueillis par un charmant jeune guide qui nous a fait découvrir l'abbaye, son cloître ainsi que la grotte. Un petit temps libre avant de reprendre le bus a permis à certains d'entre nous de faire quelques emplettes sur le marché.
A la ferme auberge de FAYE nous avons été accueillis encore une fois très chaleureusement par le maître des lieux qui se trouve être un ancien collègue de notre ami Michel MADRANGE, parfois le monde est petit comme on dit ! On nous a servi un repas copieux et particulièrement bon avec des produits régionaux d'excellente qualité, certains d'entre nous en ont d'ailleurs acheté avant de repartir pour la visite du charmant village de Saint Jean de Cole. Après cette visite nous avons repris le chemin de Chamberet agrémenté par les nombreuses « Gnorles » de notre chauffeur maître Jacques ! De retour à Chamberet vers 19 h et pour ne pas « se quitter comme ça » encore 40 d'entre nous ont fini la journée au « DELYS ROYAL » pour un petit dîner léger afin de clore cette magnifique journée dont tous les participants s'accordent à dire qu'elle avait été particulièrement bien réussie. Maintenant à l'année prochaine pour une autre destination.



Le 13 Août en étroite collaboration avec nos amis de la Société Communale de Chasse de Chamberet nous avons organisé notre deuxième Apéro Concert, particulièrement réussi lui aussi où nous avons servis 200 plateaux repas ainsi que « quelques » consommations sans oublier les crêpes de madame Nicole, les gâteaux confectionnés par ces dames et enfin les glaces dont le stand étaient tenu par notre Marie Claude.
Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui ont participé à cette manifestation ainsi que bien sûr la municipalité de Chamberet et tous les amis qui nous ont aimablement prêtés leurs équipements.

Nous invitons chaleureusement les « jeunes anciens » à rejoindre l'amicale.

LA CIBLE CHAMBERTOISE



La nouvelle saison 2026/2027 commence fort avec des objectifs de restructurations dans la dynamique du tir sportif et de loisirs.
Nous sommes à votre écoute pour toute information sur le Club.
Venez nous rencontrer.
La Cible Chambertoise vous accueillera tout les Samedi matin de 10 h à 12 h et le Mardi après midi de 15 h 30 à 17 h 30



CHAMBERET VILLAGE ACCORDEON







CAPM

Belle exposition du CERCLE DES ARTS PLASTIQUES DES MONEDIERES
à CHAMBERET du 18 au 30 Août derniers

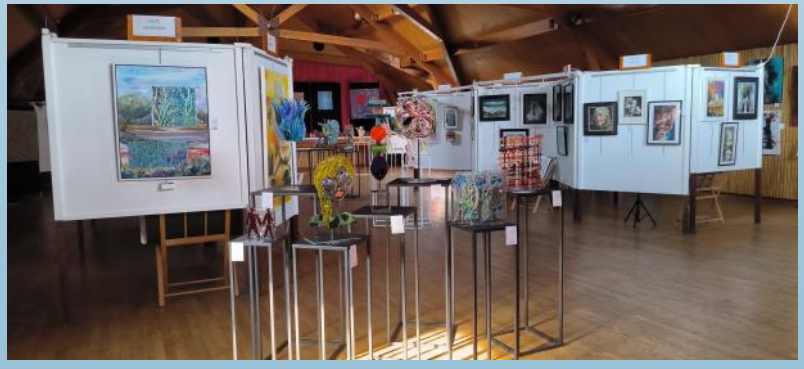
Il y avait foule au vernissage du 7ème salon du CAPM à Chamberet lors de la chaude soirée du 18 aout dernier. Le public a pu découvrir avec bonheur les derniers travaux des 25 artistes du CAPM qui entouraient deux invités d'honneur : Gwénaël Gaudard dont la peinture goutte après goutte impressionne. Et les réalisations pleines d'humanité et de sensibilité du sculpteur Xavier Besson. « Jeune talent » de ce salon, Yves Malhère amateur et autodidacte est particulièrement inspiré par le monde animal. Selon la tradition, d'autres artistes ont également été récompensés : René Laurensou a reçu le Cercle d'Or du CAPM pour son œuvre mais aussi pour l'excellent catalogue qu'il réalise avec patience pour chaque salon, l'aquarelliste Jacqueline Guiral, a reçu le Prix du Sénateur, Philippe Marcillac Jouvenel, le Prix du Conseil Départemental de la Corrèze et la pastelliste Christine Aupeix-Dumont le Prix de la Municipalité de Chamberet. A tous, primés ou non, un grand bravo !

<u>Reprise de l'atelier de peinture depuis le 16 septembre</u>
Depuis le début de l'année 2026, Michèle Epinette, artiste du CAPM, anime tous les 3èmes mercredis du mois, pendant 3 heures, salle Buisson, un atelier ouvert aux adultes et aux enfants de plus de 7 ans. (Se rapprocher du CAPM pour les inscriptions).
Contact et informations : capm.lonzac19@gmail.com - le site Capm19.fr ou sur Facebook CAPM19



réalisation de Christine Aupeix-Dumont
Prix de la Municipalité de Chamberet.







Apéros-concerts de l'été



SECOURS POPULAIRE

SOLIDARITE AVEC LES SINISTRES DES LANDES ET DE LA GIRONDE

42.000 Hectares partis en fumée, 220.000 Personnes évacuées, 152 habitations entièrement détruites dans la Commune du Porge, tel est le bilan de la catastrophe de fin juillet dans ces 2 Départements de Nouvelle Aquitaine.
Un immense élan de solidarité s'est rapidement manifesté pour en urgence organiser les secours, aider la population, collecter les nombreux dons.
Mais après l'urgence, il faut maintenant reconstruire.
Ecouter les personnes qui ont besoin de parler, les orienter vers les différents services administratifs, les aider à remplir des documents, panser les plaies profondes.
De nombreuses familles ont tout perdu = elles doivent reconstruire leur vie quotidienne et ont besoin d'un accompagnement.
Notre association a décidé de s'inscrire dans la durée.
De nombreux Comités et Antennes des départements limitrophes envoient des bénévoles pour cette reconstruction en lien avec d'autres acteurs de la Solidarité
Notre Comité de Chamberet a décidé d'envoyer une petite équipe dans la commune du Porge ; d'autres bénévoles se joindront à cette mission dans le courant du mois d'octobre.
Les besoins sont immenses pour reconstruire « l'après ». Déjà de nombreux dons financiers ont afflué
Le Secours Populaire, association reconnue d'utilité publique et mouvement d'éducation populaire est habilitée à recevoir des dons qui sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 75% dans la imite de 1000€ (66% au delà).
Nous recueillons ces dons à notre Boutique Solidaire les mercredis après midi (13H30-17H30)
Et les 2ème et 4ème samedis de chaque mois (14H-17H)

PANACHE

L'été a été chaud et pénible pour beaucoup et malgré tout vous êtes venu•e•s en grand nombre au bal du four que l'association co-organisait avec Découverte et Patrimoine le 4 juillet. Faire la fête autour du four communal compte beaucoup pour notre association, tout comme pouvoir danser en extérieur grâce au plancher mobile de la commune et bien sûr aux talentueux musicien•n•es des alentours. Merci aux services de la mairie et à l'association Découverte et Patrimoine pour ce moment de joie collective.

Pour cet automne, l'association vous propose à nouveau un **atelier d'initiation à la lacto-fermentation** ! Il aura lieu le **4 novembre de 18h à 20h à la maison des associations de Chamberet**. Venez découvrir cette technique ancestrale, simple et géniale qui vous permet de conserver presque tous les légumes sans aucune machine, aucune énergie, tout en préservant vitamines et croquant. Après une courte partie théorique à la C'est pas sorcier, nous transformerons ensemble des légumes de saison pour que chacun•e reparte avec son bocal.
Inscription obligatoire via notre mail : contact@collectifpanache.org ou bien sur le 0663028629.

Enfin, nous nous réjouissons que la réunion publique sur l'avenir climatique de la commune ait rassemblé l'équivalent de 5% de la population chambertoise. S'approprier dans le détail l'évolution prochaine des températures, pluviométrie, débit des cours d'eau et leurs conséquences sur l'agriculture, la sylviculture et la vie en général de notre commune est plus qu'important pour s'y préparer sérieusement. Merci aux Colibris de Saint-Dulcet et à Transition Limousine pour cette réunion, nous avons hâte de nous investir avec d'autres habitant•e•s dans des projets de transition !



Equidés présents au comice agricole

ASSOCIATION SPORTIVE CHAMBERET TREIGNAC

La nouvelle Association Sportive Chamberet-Treignac a vu le jour le 12 juin 2026.

Le championnat a débuté le 6 septembre avec une victoire 2-1 contre St Exupéry. Trois matchs vont se succéder sur le stade de Chamberet, avec le 1er tour de la Coupe de la Corrèze contre St Angel le 13 septembre. Pour clôturer le mois de septembre, nous recevrons St Martial de Gimel et Meymac. Bonne chance à nos joueurs qui ont l'air motivé pour un bon parcours aussi bien en championnat qu'en coupe.

Nos féminines recommencent un championnat Interdistrict en 2 phases. Les adversaires de la 1ère phase sont une majorité d'équipes de la Haute-Vienne. Le 13 septembre, elles iront défier Rilhac Rancon sur ses terres. Le 19 septembre, elles recevront Verneuil Sur Vienne à Chamberet. Bonne chance à elles.

Toujours dans le groupement de l'Entente des Vergers, nos jeunes ont eux aussi rechaussé les crampons. Nous leur souhaitons un bon parcours dans leurs différents championnats.

Pour tous renseignements concernant l'école de foot, vous pouvez contacter :
Fabrice LELIEVRE : 06 33 45 46 24

Comme d'habitude, les dates des matchs seront diffusées dans la presse et sur le panneau lumineux.

Le 15 août, nous avons organisé le vide grenier en parallèle avec le Comice Agricole. Ce fut une belle journée. Nous remercions la mairie de nous avoir associés à cette manifestation.

Nous avons établi un calendrier des manifestations à venir :

- **7 novembre 2026** : Soirée Portugaise à Chamberet
- **21 février 2027** : Thé dansant à Chamberet
- **20 mars 2027** : Soirée Paëlla à Treignac
- **17 avril 2027** : Tournoi David Lagarde à Chamberet et Treignac

Nous remercions les Mairies de Chamberet et Treignac pour leur soutien, sans oublier bien évidemment les sponsors qui nous sont fidèles.

Pour tous renseignements, voici quelques numéros :

- **Alain LASCAUX** (Président) : 06 83 81 00 76
- **Pascal FARGETAS** (Vice président) : 06 71 30 21 88
- **Fabrice LELIEVRE** (Trésorier) : 06 33 45 46 24

Les personnes qui souhaitent intégrer notre association sont les bienvenues.

A très bientôt au bord du stade
Sportivement
Le Bureau

CLUB NOUVELLE JEUNESSE



Le club nouvelle jeunesse s'adressait initialement aux personnes retraitées voulant rompre leur solitude. Il a élargi depuis son public à tous les adultes souhaitant un moment de rencontre. Les réunions ont lieu le vendredi après-midi de 13h30 à 17h30 autour de jeux de société et d'un goûter. Des sorties au restaurant sont organisées 2 fois par an. Celle de mai dernier a été suivie d'une après-midi musicale et conviviale autour de l'accordéon. Les membres de l'association «les doigts agiles» et du comité de fleurissement ont été invités à partager ce moment; nombre d'entre eux nous ont rejoint.
Ceux à qui les jambes n'ont pas permis de danser ont chantonné en jouant aux cartes, d'autres ont repris en chœur les paroles ou esquissé des pas. De l'avis de tous, cette nouvelle expérience est à renouveler .

Mmes Ginette Cheype et Catherine Zientecki

VITRINES DE CHAMBERET

L'Association des commerçants et artisans de Chamberet prépare son marché de Noël

L'Association des commerçants et artisans de Chamberet organise son traditionnel **marché de Noël** le **dimanche 6 décembre** 2026, à la salle des fêtes de Chamberet, de 10 h à 17 h.
À l'approche des fêtes de fin d'année, cette journée sera l'occasion pour les habitants de venir découvrir des produits, créations et savoir-faire locaux, dans une ambiance conviviale et chaleureuse.
Les exposants sont recherchés !
L'association lance dès à présent un appel aux exposants souhaitant participer à cette journée. Artisans, créateurs, producteurs, commerçants et autres professionnels proposant des produits susceptibles de trouver leur place sur un marché de Noël sont invités à se faire connaître.
Vous souhaitez tenir un stand et participer à cette manifestation ? N'hésitez pas à contacter l'Association des commerçants et artisans de Chamberet pour obtenir les renseignements et les modalités d'inscription.



L'association espère réunir de nombreux exposants afin de proposer au public un marché diversifié et de qualité, et ainsi contribuer à faire de cette journée un beau rendez-vous festif à Chamberet.

Contact : vitrinesdechamberet@gmail.com / 06 23 22 26 14

ELAN

Encore une saison d'été bien réussie, sans que nous ayons été trop gêné par les fortes chaleurs, avec comme chaque année deux types d'activités :
> SORTIES DE DECOUVERTE
Animations centrées sur le thème du PNR **« 2026 Année du pastoralisme »**
C'est sur ce thème que nous avons organisé 2 sorties vers deux fermes d'élevage :
> Le 21 juillet à la ***ferme de la Monédière*** près de Chaumeil
> Le 18 août à ***la ferme de jolie Fleur*** à Péret Bel Air.
La première élève des brebis limousines (mais pas que…tartes, glaces, légumes et viandes produites sur la ferme) sur les sommets de landes à myrtilles et pâturages des Monédières au sein du groupement pastoral des Eaux Vives. La seconde des bovins de race Highland (mais aussi des veaux de lait) dans une lande et tourbière proche du village. Deux après-midi très instructives sur ces modes d'élevage avec des commentaires d'un agriculteur et d'une agricultrice passionnés conscients des enjeux biologiques et environnementaux.
La visite du 21 juillet a été sélectionnée et soutenue par le PNR.
Une sortie complémentaire a été réalisée dans la région calcaire près du Lac du Causse au Sud de Brive. On a pu se balader dans les dolines de la forêt de Chasteaux, y voir des entrées de grottes, observer des traces fraiches de présence de castors et de très belles constructions en pierres sèches, pour finir chez un viticulteur produisant un vin nature, strictement sans aucun additif, plutôt gouteux,
Il reste encore, au moment de la rédaction de ce texte, à aller écouter le brame du cerf le samedi 26 septembre dans le Cantal au pied du Puy de Peyre Arse. Seront-ils présents? certainement, les verrons nous ???.

⇨

ELAN suite

> RANDONNEES CURIEUSES

Trois sorties étaient programmées vers des lieux sauvages peu fréquentés, deux ont été réalisées, l'une à *L'étang des Oussines* et l'autre aux *Moulins de Razel,* la troisième au *Chaos de Chaveroche* a été annulée faute de participants (et de la date… le 30 août).

La participation à ses activités a été tout à fait satisfaisante. Tous les participants, essentiellement des habitués en vacances ou habitant à Chamberet, Treignac et Condat sur Ganaveix, ont été séduits par ce qu'ils ont entendu observé et appris et certainement prêts à repartir l'an prochain.

Michel Chalard
Président de ELAN

BADMINTON CLUB DES MONEDIERES

La saison débutera le mardi 22 septembre au gymnase des Roches de Scoeux à Chamberet pour les joueurs du Badminton Club des Monédières ! Après un léger contretemps, les joueurs du BCM retrouveront les terrains grâce à l'hospitalité de Pulse Sport Campus. Le créneau du mardi, de 19 à 20h est toujours consacré aux jeunes, suivi du créneau de jeu libre des adultes (20h- 22h). Un entraîneur de la Ligue de badminton, continuera d'intervenir une fois par mois durant cette saison (sur inscription). Le créneau de jeu libre du vendredi, de 19h à 22h, est ouvert à tous. C'est une saison spéciale pour les membres du BCM, car le club fêtera ses 10 ans ! Des événements à venir, qui se tiendront normalement dans la Halle des sports, dont les travaux devraient être terminés d'ici quelques semaines 2026. Pour cette nouvelle saison, le club compte continuer son engagement dans les différentes compétitions, tant au niveau des enfants que des adultes. Différentes manifestations auront lieu, comme le repas de Noël, l'anniversaire du club et un promobad pour les enfants. N'hésitez pas à nous rejoindre pour découvrir le badminton en loisirs ou en compétition : trois séances d'essai sont toujours offertes ! L'**assemblée générale** du club se déroulera le **vendredi 2 octobre,** à la maison de l'arbre de Chamberet.
Pour plus d'informations, consultez la page Facebook "Badminton Club Monédières", la page Instagram bcm_19_ ou contactez Stéphane Menin, président du club, au 06 79 80 14 48.







BOUGER A CHAMBERET

Septembre est le moment de la rentrée pour les associations, et donc le moment de reprendre le sport si vous avez fait une coupure pour des vacances divertissantes et reposantes, ou de nous rejoindre comme le font chaque année nos nouveaux adhérents.
Nos différents cours se poursuivent, dans la joie et la bonne humeur et cette année un nouveau cours vient compléter notre offre, permettant à de nouvelles personnes de trouver un cours à leur mesure. Il s'agit d'un cours de Gym Senior, qui proposera des exercices de renforcement et de souplesse articulaire, de postures et équilibre adapté au public qui nous rejoindra. Senior n'implique pas une condition d'âge, mais plutôt une autre façon d'aborder la remise en forme et l'entretien de son corps.
Ce cours a lieu tous les jeudis de 11h à 12h à la salle des associations.
N'hésitez pas à nous contacter pour adhérer et s'inscrire aux cours suivants :
Le renforcement musculaire, le Pilates, la musculation encadrée, le HIIT cardio, des étirements, le gym Senior et la marche nordique.
Les horaires sont consultables à la mairie, sur le panneau lumineux, sur Facebook « Bouger à Chamberet », ainsi qu'à la salle des associations où se déroulent la plupart de nos cours, 4 rue de la Font Blanche.
Cette année encore nous renouvelons la **Marche pour Tous**, dédiée, comme l'an dernier, à **Octobre Rose**. Nous avons l'objectif de dépasser le nombre des participants qui avait atteint soixante dix l'an dernier.







Cette marche aura lieu le **samedi 10 Octobre 2026** avec un rendez-vous à **14h devant la halle et la place de la mairie**. Un bracelet octobre rose sera offert aux 90 premiers inscrits. Venez nombreux car votre participation financière de 3€ minimum sera intégralement reversée à l'association de lutte contre le cancer. Une collation attendra les participants à leur retour de la marche.
Alors, à bientôt !
Sportivement
Le bureau de l'association.

RAPPEL

Réservation de la salle des fêtes les week-ends

Pour les réservations des week-ends, l'état des lieux d'entrée et la remise des clés et du matériel auront lieu le jeudi sur rendez-vous pris au préalable avec Monsieur MORATILLE au 06 71 80 92 35.

Réservation de matériel

Le matériel est mis à disposition des associations gratuitement, en cas de perte ou de vol, il vous sera facturé au tarif en vigueur sur le devis.

Une adresse mail spécifique au Chamberet infos a été créée, il s'agit de:
chamberetinfos@gmail.com
Il faudra désormais l'utiliser pour l'envoi de vos articles, offres d'emploi, cartes de visite et autres informations que vous souhaitez diffuser.
Pour rappel, il y a 3 parutions par an en janvier, mai et septembre.

ETAT CIVIL



JARQUE Narcisse le 29 mai

MONJANEL Jean-Pierre, le 26 mai

THIBAULT Yvette, veuve IRRMANN le 21 juin

FROMONTEIL Micheline, veuve BRAQUEHAIS le 21 juin

DEDIEU Aimé, le 23 juin

MARANDE Denise veuve BRUNERIE le 6 juillet

TEREYGEOL Pierrette veuve VACHER le 9 juillet

LONGECHAUD Anne le 30 mars

COUTURAS Olga veuve MARLIANGEAS le 18 juillet

BOIX Pierre le 20 juillet

CROUCHET Philippe le 5 août

MORATILLE Liliane veuve ANGLERAUD le 8 août

PLANADE Jacqueline veuve LAVAUD le 20 août

CHASTANET Marie veuve SENEJOUX le 17 août

SIMON Frédérik le 11 septembre

Loi RGPD

Dorénavant les parutions de naissance et de mariage ne sont plus systématiques. Merci de nous adresser une autorisation écrite en mairie si vous souhaitez faire apparaitre une naissance ou un mariage.

Chamberet Infos **N° 863** **Septembre 2026** **Tiré à 700 exemplaires**

Directeur de publication : Geneviève SENEJOUX
Conception & Impression : commission communication, associations et secrétariat de mairie
Dépôt légal : n°27 L1/03 **- Contact Mairie** : 05.55.98.30.12 www.chamberet.net

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE NE PEUT ETRE VENDU